



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi

de 14h00 à 17h00

N°1-2020

Présents : Olivier ABRAHAM, Raymond BALLOT, Didier CABESTANT, Marc GENTY, Alain GOMOT, Bruno PIERRE, Damien PERIARD

Absents : Sophie HOUDELOT, Daniel PIERRE

Secrétaire : Didier CABESTANT

Le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents par 7 voix.

- **Renouvellement de l'adhésion à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 7 voix de renouveler son adhésion à l'AMFR pour l'année 2020 pour un montant annuel de 75€.

- **Repas des anciens 2020**

Le Conseil Municipal décide de fixer au dimanche 16 février 2020, la date du repas offert aux Anciens par la municipalité.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité des présents par 7 voix de prendre M. FLEURY comme traiteur pour le repas avec un menu à 38.00 € par personne vin compris.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les conjoints et conjointes des anciens de la commune qui n'auraient pas 65 ans, paieraient leur repas. Il en sera de même pour les conjoints et conjointes des conseillers municipaux.

- **Renouvellement de la convention pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal le point « Renouvellement de la convention pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière » Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, par 7 voix pour, accepte la proposition.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité par 7 voix de renouveler sa participation à la convention de la SPA de BIARNE pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière à 1€ par habitant.

- **Cession à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord du terrain de la station d'épuration**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal le point « cession à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord du terrain de la station d'épuration. » Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, par 7 voix pour, accepte la proposition.

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal, sis 5 Place de la Mairie, en un futur groupe scolaire, la Communauté de Communes Jura Nord doit, pour pouvoir démarrer les travaux, mettre aux normes la station d'épuration.

Pour ce faire, la commune doit céder à l'Euro symbolique la parcelle cadastrée AE 68 sur laquelle se tient la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents par 7 voix :

- *Décide de céder à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord, la parcelle cadastrée AE 68.*
- *Décide que la Communauté de Communes Jura Nord s'acquittera de tous les frais liés à cette vente.*
- *Autorise Le Maire à signer tous documents visant à réaliser l'opération avec la Communauté de Communes.*

- **Questions et informations diverses**

- *Catastrophe naturelle sécheresse : En cas de dégâts dus à la sécheresse prévenir la mairie pour une déclaration de catastrophe naturelle.*
- *Association CEI(Centre d'Échanges Internationaux) : l'association cherche des familles d'accueil bénévoles pour recevoir des jeunes lycéens étrangers.*

- Cartes jeunes 2020/20201 : Les personnes intéressées par l'achat d'une carte avantages jeunes 2020/2021 destinée aux jeunes de moins de 30 ans, peuvent s'adresser à la mairie aux heures d'ouvertures habituelles avant le 31 mai 2020.

Fin de séance à 21h30

*Le Maire
Alain GOMOT*